



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
OCCITANIE

ADEA BC02 - Assurer la comptabilité générale d'une entreprise artisanale – TPE-PME

- **Apprentissage**
- **Gestion - Comptabilité - Fiscalité**
- **Diplômant**
- **Certifiant**
- **Durée** : à définir
- **Modalité** : Présentiel - Distanciel / Visio - E-learning
- **Tarif** : Pris en charge

Objectifs

- ÉVALUER les incidences du statut juridique de l'entreprise et assurer la veille réglementaire
- TENIR la comptabilité courante de l'entreprise
- RÉALISER le compte de résultat comptable

Tout savoir sur l'accompagnement

Contenu

- Veiller aux évolutions liées à la réglementation et aux répercussions que celles-ci pourraient avoir sur le statut juridique de l'entreprise afin d'avoir la forme juridique la mieux adaptée à son activité
- Réaliser la comptabilité courante en rédigeant les devis, facture, bon de commande, en assurant la prévention et la gestion des impayés, en enregistrant les documents comptables manuellement et/ou avec un logiciel afin d'assurer l'organisation comptable de l'entreprise lui permettant de fonctionner
- Réaliser un compte de résultat comptable en réalisant les enregistrements des journaux, écriture d'inventaire et rédaction des documents de synthèse afin de pouvoir transmettre les éléments à l'expert-comptable ou au centre de gestion agréé

Cette formation correspond à l'un des blocs de compétences de l'**Adjoint de dirigeant d'entreprise artisanale - ADEA**. Elle peut être suivie indépendamment ou intégrée au parcours complet pour obtenir le titre professionnel.

Certification et diplôme

Diplôme :

ADEA - ADJOINT DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE ARTISANALE

Niveau :

Niveau 4 (ex. : BP - Bac pro)

Référence :

RNCP38289

Débouchés :

Le titulaire de la certification professionnelle d'Adjoint de Dirigeant d'Entreprise Artisanale exerce au sein de TPE, PME, PMI, dans les secteurs du bâtiment, de l'alimentation ou des services.

Retrouvez le taux d'insertion sur France Compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38289/>

Poursuite d'études :

Il est possible de poursuivre sa formation vers :

- Les 4 autres blocs de compétences de l'ADEA
- Le TP Responsable de petite ou moyenne structure (Niveau 5) après obtention de l'ADEA

Organisation et modalités

Pour qui :

Créateur ou repreneur d'entreprise, dirigeant d'entreprise, salarié, Conjoint collaborateur ou associé, demandeur d'emploi, personne à titre individuel

Accès :

Sous 48 heures avant le 1er jour de la formation sous réserve :

- D'un entretien de positionnement
- Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

Déroulement :

Présentiel et/ou Visio et/ou E-learning

- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

E-learning

- Contenu de la formation accessible à distance via la plateforme: eformation.artisanat.fr
- Modules de formation, exercices et supports de cours à télécharger
- Un tuteur pédagogique dédié répond à vos questions sous 48h

Accessibilité :

Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap : **condition d'accueil, accès et coordonnées du référent handicap.**

Modalités d'évaluation :

- Acquis : questionnaire réalisé en début et fin de formation
- Etude de cas : juridique
- Etude de cas : comptabilité

Contact & réservations

Vous souhaitez + d'informations ? Vous souhaitez vous inscrire en ligne ? Découvrez les prochaines sessions pour cette formation directement sur notre site web : <https://www.cma-occitanie.fr/catalogue/adea-bc02-assurer-la-comptabilite-generale-dune-entreprise-artisanale-tpe-pme-for-01071>

Les informations de cette fiche proviennent du site www.cma-occitanie.fr et sont données à titre indicatif ; elles peuvent être actualisées sans préavis. La date de dernière mise à jour de cette fiche est le : 31/07/2026. Date d'impression de ce document : 08/10/2026.

Siret : 130 027 931 00455. Consulter nos conditions générales de vente sur notre site internet.

Téléphone : 3006